



Discours d'ouverture

par

Mme Mireille BALLESTRAZZI

Présidente d'INTERPOL

**83ème session de l'Assemblée générale
de l'O.I.P.C. – INTERPOL**

**3 novembre 2014
Monaco**

Monseigneur,

Monsieur le Ministre d'État,

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Secrétaire Général d'INTERPOL,

Madame et Messieurs les membres du Comité exécutif d'INTERPOL,

Monsieur le Directeur de la Sûreté Publique de Monaco,

Mesdames et Messieurs les Chefs de Police,

Mesdames et Messieurs les chefs de délégation, chefs de Bureaux Centraux Nationaux et délégués des pays membres d'INTERPOL,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s amis,

C'est un honneur et un grand plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la 83^{ème} session de l'Assemblée générale d'INTERPOL.

Vous êtes venus nombreux du monde entier, témoignant de votre attachement à l'Organisation et de votre engagement à soutenir la coopération internationale pour lutter contre le crime et le terrorisme. 88 ministres, plus de mille délégués, représentant 166 pays membres, prendront part cette année à nos travaux.

Je souhaite avant toute chose exprimer, en notre nom à tous, mon extrême gratitude à *Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco*, et à travers lui à l'ensemble des autorités et du peuple monégasques, pour leur chaleureuse hospitalité.

Je sais le travail considérable qu'exige la préparation d'une Assemblée générale, travail redoublé lorsqu'elle est précédée, comme c'est le cas cette année, d'une réunion ministérielle.

Cet évènement revêt tout particulièrement une dimension historique, puisque nous célébrons le centenaire de la coopération policière internationale, là même où, du 14 au 18 avril 1914, s'est tenu le Premier Congrès de police judiciaire internationale, à l'invitation de *Son Altesse Sérénissime le Prince Albert I^{er} de Monaco*.

L'élection d'un nouveau Secrétaire Général constituera, à ce titre, une étape importante de l'histoire d'INTERPOL, après les trois mandats de *M. Ronald NOBLE*, marqués par un essor formidable de l'Organisation aujourd'hui pleinement reconnue pour sa contribution à la sécurité du monde.

En cent ans, ce monde a profondément changé. L'exploitation massive de nouvelles énergies, le développement scientifique et technique et la mondialisation des échanges ont permis l'émergence de sociétés d'abondance et l'explosion de la population mondiale, qui a quadruplé depuis 1914.

Les guerres mondiales, et les processus d'intégration régionaux ont modifié, voire supprimé les frontières. De nouveaux modes de vie sont apparus, vecteurs de liberté individuelle et d'émancipation sociale, pour les femmes et les minorités.

Ces progrès ont aussi leurs revers : accroissement des inégalités, remise en cause des idéologies et croyances collectives, nouvelles tensions géopolitiques pour la maîtrise des ressources, conséquences dévastatrices pour le climat et l'environnement.

La criminalité a prospéré sur ce terrain fertile.

La prolifération des objets de consommation s'est accompagnée d'une hausse exponentielle de la délinquance d'appropriation. Les bandes criminelles se sont structurées en multinationales du crime, exploitant sans scrupules les multiples marchés de la misère humaine : drogue, prostitution, immigration.

L'assouplissement des contrôles aux frontières a facilité leurs déplacements et leurs trafics ; la dérégulation des marchés financiers, le blanchiment de leurs profits ; les nouvelles technologies de l'information et de la communication favorise l'organisation de leurs activités et leur anonymat.

La menace terroriste n'a jamais été aussi forte, tandis que la cybercriminalité se propage dans tout l'espace virtuel. Notre environnement, la santé de nos populations sont aussi menacés par des trafiquants avides de profits criminels.

Face à ces menaces, nos agences d'application de la Loi se sont mobilisées. Mieux organisées, mieux équipées, mieux formées, plus professionnelles en somme, elles se sont adaptées, tirant le meilleur parti des avancées techniques et scientifiques : fichiers centraux, exploitation des traces et indices, systèmes de communication, dispositifs de surveillance, équipements de protection, pour n'en citer que quelques-unes.

Nos polices ont su également intégrer les contraintes imposées par des sociétés attentives au respect de l'État de droit.

Elles sont parvenues à transformer en réalité la vision originelle des participants au Congrès de Monaco, de mettre en place une véritable coopération policière internationale.

Dès le congrès de 1914, nos précurseurs évoquaient l'impérieuse nécessité d'une entente étroite entre les services chargés de l'application de la Loi au plan international. Parmi les 12 vœux sur lesquels ils s'étaient accordés, figuraient la facilitation des échanges directs entre polices, la création d'un fichier central international des antécédents, et la mise en place de procédures harmonisées en matière d'extraditions.

INTERPOL d'abord, mais aussi les Nations Unies et diverses enceintes de coopération régionales aussi, ont contribué à faire que ces vœux deviennent pour une large part réalités. La communication des polices est désormais assurée entre 190 pays, grâce à leurs bureaux centraux nationaux et au réseau sécurisé « I-24/7 » qu'INTERPOL a mis en place. Les notices rouges permettent depuis 1946 de demander à l'ensemble des pays membres l'arrestation provisoire d'individus recherchés par la justice.

De nombreux traités bilatéraux et conventions internationales d'extradition ont été signés, et les demandes d'extraditions pourront très bientôt être acheminées en temps record, grâce à l'initiative « *e-Extradition* », sur laquelle nous serons amenés à nous prononcer cette semaine.

INTERPOL a su se moderniser et adapter ses outils aux défis du 21^{ème} siècle. Sous l'impulsion de M. *Ronald NOBLE*, notre Organisation a renoué, à l'orée de ce nouveau siècle, avec sa vocation pionnière, celle de l'innovation, au service de nos polices.

Chacune de nos Assemblées générales en est à la fois l'acteur et le témoin, et cette session du Centenaire n'échappera pas à la règle.

La lutte contre le terrorisme est à l'ordre du jour avec la contribution d'INTERPOL aux efforts internationaux contre ce fléau, récemment soulignée par l'ONU concernant les combattants transnationaux.

Une résolution relative à la sécurité environnementale, à laquelle, Monseigneur, nous vous savons très attaché, sera présentée afin de soutenir les actions concrètes d'INTERPOL face à l'incidence croissante et à l'amplification des atteintes à l'environnement.

Bien d'autres sujets seront abordés, opérationnels, stratégiques, pédagogiques, éthiques : par exemple le complexe de Singapour, la campagne Turn Back Crime, les expériences I-Checkit.

Monseigneur, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, alors que nous célébrons ensemble, dans cette magnifique ville de Monaco, les 100 ans de la coopération policière internationale, nous pouvons être fiers de ce qu'est devenu INTERPOL.

Cette Organisation a toujours su s'adapter et innover, pour toujours mieux répondre aux défis posés par la criminalité organisée transnationale et le terrorisme, tout en restant fidèle à l'esprit de dévouement, d'entraide et de solidarité des pères fondateurs du Congrès de Monaco en 1914.

Ce sont ces valeurs que nous célébrons aujourd'hui ; ce sont ces valeurs qui doivent rester le moteur de nos actions au profit de la sécurité du monde.

Soyons à la hauteur des visionnaires de 1914.

Je vous souhaite à toutes et à tous des travaux fructueux et une excellente Assemblée générale.

Je vous remercie de votre attention.

Gracias!

Thank you!

Shukran!

Merci!